



MENTION D'INFORMATION TRAITEMENT D'INSCRIPTION ET PRISE DE RDV AUX OFFRES DE PREVENTION

Finalité

L'Assurance Maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen et/ou du bilan de prévention en santé, et leur suivi en centre d'examens de santé dont la mise en œuvre répond à une mission d'intérêt public, conformément à l'article L321-3 Code de la Sécurité Sociale.

L'UC IRSA a mis en œuvre un traitement d'inscription et de prise de RDV.

Afin de faciliter l'accès au bilan de Santé, un service en ligne est proposé, incluant la possibilité de prendre le RDV en ligne,. Dans le cas où le RDV ne peut être pris en ligne, ou lorsque l'inscription est réalisée sur un bulletin papier, l'assuré est invité à contacter le Centre d'Examen de Santé pour prendre RDV.

Le traitement désigné sous la dénomination « OSIRIS », répond à la politique de confidentialité au travers des mesures techniques, organisationnelles et réglementaires mises en œuvre, au respect des droits en matière de protection des données, tels que définis par le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD), et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Base légale du traitement

L'utilisation de ce service et le recueil d'informations qui en découle, entrent dans le cadre d'une mission d'intérêt public et ne fait pas l'objet d'un recueil de consentement.

Responsabilité et sous-traitance

Le responsable de traitement est l'UC IRSA, organisme d'Assurance Maladie dont le siège est situé à La Riche (37).

La prise de RDV est assurée par la société SMARTAGENDA SAS située 320 avenue Berthelot 69008 LYON. SMARTAGENDA est sous-traitant de l'UC IRSA. SMARTAGENDA SAS a la responsabilité d'assurer les niveaux de service et de protection des données attendus du responsable de traitement.

Le recueil et traitement de données de la société SMARTAGENDA SAS pour le compte du responsable de traitement fait l'objet et d'une politique de confidentialité des données disponible à l'adresse suivante :

<https://go.smartagenda.fr/politique-de-confidentialite.pdf>

Données personnelles pouvant être collectées

Les données personnelles pouvant être collectées lors de l'inscription au service en Santé :

- Le Nom – Prénom, du consultant
- La date de naissance
- Les coordonnées (mail ou Téléphone),
- L'adresse postale
- Les préférences de lieu et de jour de RDV
- Les indisponibilités/absences

- *Le lieu du RDV*
- *La date et l'heure de RDV*
- *La prestation du CES objet du RDV*

D'autres données sont également utilisées pour assurer l'ensemble du service. Il s'agit :

- a) *de données techniques utiles au bon fonctionnement des services en ligne et du processus de RDV*
- *Le code unique d'invitation pour faciliter la procédure d'inscription et l'identification de la personne à sa connexion aux services d'inscription*
- *Les données techniques de sessions sur les services web mis en œuvre de données utilisées à des fins statistiques de gestion, d'évaluation, ou de pilotage des activités en lien avec le traitement*

Conservation des données personnelles du traitement

Les données de RDV des Consultants sont hébergées chez OVH en France, sous la responsabilité de la société SMART AGENDA SAS, sous-traitant de l'UC IRSA, et dans l'infrastructure de l'UC IRSA pour les autres données personnelles. Elles sont transférées au système de gestion du dossier patient du CES (traitement EPS) et y sont conservées durant 20 ans, durée réglementaire de conservation des données de Santé, sauf si la prestation de Santé n'a pas eu lieu.

Les informations de RDV sont conservées 3 mois après la date de RDV.

Droits d'accès et de rectification

Les agents de l'UC-IRSA habilités ont accès aux informations dans le respect du secret professionnel et dans la stricte mesure où ces données sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

L'exactitude des données et les droits des assurés sont vérifiés par ces agents, par un système sécurisé.

Conformément au décret 2015-390 du 3 avril 2015, le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les droits d'accès et de rectification s'exercent soit :

- *en adressant un courrier signé et accompagné de la copie d'une pièce d'identité, adressé au délégué à la protection des données (DPO) de l'UC IRSA.*
- *en envoyant un email à dpo@uc-irsa.fr, accompagné de la copie d'une pièce d'identité.*

En cas de difficultés dans la gestion de l'exercice de leurs droits, les personnes concernées peuvent saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) pour effectuer une réclamation.

Responsable de traitement : UC-IRSA

Contact DPO : dpo@uc-irsa.fr

Base légale :

Code de la sécurité sociale L321-3

Décret 2012-1249

Décret 2015-390 du 3 avril 2015

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut déposer une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL) :

3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

<https://www.cnil.fr>

CGU du service d'inscription et de prise de RDV en ligne

L'UC IRSA a mis en œuvre un service numérique d'inscription et de prise de RDV qui gère et facilite l'accès aux services de Prévention de l'Assurance Maladie dans ses centres d'examen de Santé.

Ce service d'inscription et de prise de Rendez Vous en ligne répond à la politique de confidentialité au travers des mesures techniques, organisationnelles et réglementaires mises en œuvre, au respect des droits en matière de protection des données, tels que définis par le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD), et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Présentation du service d'inscription en ligne

Après réception d'une invitation de l'Assurance Maladie (par mail ou courrier) avec un code unique non signifiant à 7 caractères alpha numérique, permettant l'identification de la personne, le service procède à l'authentification par saisie et contrôle de sa date de naissance.

Le service web présente le contenu et modalités de l'offre de prévention (Examen de Prévention Santé ou Mon Bilan Prévention).

Il présente / recueille des éléments utiles à l'envoi du courrier de confirmation du RDV (Adresse mail et postale), ainsi que les coordonnées téléphoniques pour la gestion des contacts et SMS liée au service de RDV.

L'Assuré confirme avoir pris connaissance des présentes CGU et des mentions RGPD concernant le traitement de ses données personnelles (RGPD) et le partage des données de Santé au sein de l'équipe de soins, conformément au Code de Santé Publique (Art L1110-4).

L'assuré choisit le site du CES selon sa préférence. Dans le cas où le site propose la prise de RDV en ligne, le service le dirige sur le service de prise de RDV Smart Agenda. L'assuré a alors la possibilité de poser son RDV selon les disponibilités offertes pour sa prestation.

L'étape d'inscription et la prise de RDV font chacun l'objet d'un mail de confirmation.

Les assurés qui s'inscrivent à l'Examen de prévention Santé sans poser de RDV sont invités par ce mail à prendre contact téléphonique auprès du Centre qu'ils ont choisi. Sans action de l'assuré, le centre pourra contacter l'assuré pour définir la date et l'heure de RDV.

Toute personne inscrite recevra un courrier de RDV à son adresse postale, avec le questionnaire nécessaire à la réalisation de la prestation.

Un SMS de rappel de RDV est adressé 7 jours avant le RDV et 48 h avant le RDV.

L'assuré a la possibilité de changer/annuler son RDV en se rendant sur le service d'inscription au maximum 48 avant. Passé ce délai, il devra contacter le CES par téléphone.

Modalité d'accès au service

L'ensemble des services offerts sont accessibles à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone équipé d'un accès internet et d'un navigateur. L'UC IRSA ne peut être tenu responsable de l'incompatibilité avec des navigateurs web ou des versions trop anciennes.

Identification et authentification

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, l'utilisateur doit préalablement s'identifier et s'authentifier sur le service d'inscription à l'aide d'un code invitation et de sa date de naissance. Ce code servira également à l'identifier sur le site Smart Agenda via un web service entre le service d'inscription et smart agenda.

Disponibilité du service

Le service OSIRIS est accessible 7 jours sur 7 et à minima de 7h heures à 24h, à l'exception des cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure du réseau de télécommunication ou de difficultés techniques, ou de maintenance du service

L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.

L'IRSA ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à une absence de disponibilité du Service pour l'un des motifs susmentionnés.

Autres modes de prise de RDV

L'assuré(e) a la faculté de s'inscrire en ligne sans prendre RDV sur le service en ligne. Certains lieux d'Examens peuvent également ne pas proposer de RDV en ligne. Dans ce cas l'utilisateur du service est invité à contacter le Centre d'Examen de Santé pour prendre RDV.

Utilisation du service et Sécurité des données

Avant toute utilisation du service web, il appartient aux assurés de s'assurer, d'une part, que le navigateur ou le réseau à partir duquel ils accèderont au site (réseau domestique ou réseau de l'opérateur de téléphonie mobile) et, d'autre part, que l'environnement d'exploitation des appareils sur lesquels l'application est installée, permettent l'accès dans une configuration sécurisée.

Il leur appartient également de vérifier que la configuration informatique utilisée et l'environnement d'exploitation du ou des appareils utilisés sont sécurisés et ne contiennent notamment aucun virus et qu'ils sont en bon état de fonctionnement.

Les communications entre l'équipement de l'utilisateur et les services web s'effectuent en protocole sécurisé (SSL) et crypté (https).

Seuls les agents de l'Assurance Maladie individuellement habilités peuvent accéder aux données strictement nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans la limite du besoin d'en connaître et le respect du secret professionnel.